

Registres obligatoires

Liste des registres et documents relatifs à la santé et la sécurité au travail qui doivent obligatoirement être tenus dans les établissements.

Registre ou document	Références de textes	Téléchargement éventuel
Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER)	Code du Travail, art. L4121-3, R4121-1 à 4. Circulaire DRT n° 6 du 18/04/2002.	Modèle fiche 
Registre de Sécurité	Décret n° 89-122, art. 2. Code du Travail, art. R4227-1, R4227-39, D4711-2 et 3. Code de la construction et de l'habitation, art. R*123-51.	
Rapport de contrôle des installations électriques	Décret n° 89-122, art. 2. Décret n° 82-453, art. 2, 2-1, 3. Code du Travail, art. R4215-1, R4215-3, R 4227-1, R4228-28, D4711-3. Décret n° 88-1056, art 55. Arrêté du 10/10/2000. Code de la construction et de l'habitation, art. R*123-43. Arrêté du 25/06/80, art. PE4. Arrêté du 19/06/90 – art. 6.	
Rapport de contrôle des installations de gaz	Décret n° 89-122, art. 2. Code du Travail, art. R4227-1, D4711-3. Code de la construction et de l'habitation, art. R*123-43. Arrêté du 25/06/80, art. PE4. Arrêté du 19/06/90 – art. 6.	
Dossier technique Amiante	Décret n° 89-122, art. 2. Code de la santé publique, art. R1334-26, R1334-28.	
Registre de signalement d'un danger grave et imminent	Décret n° 82-453, art. 5-8. Circulaire FP/4 n° 1871 du 24/01/1996.	Art. 5-7 et 5-8  Modèle registre 
Registre de santé et de sécurité au travail	Décret n° 82-453, art. 3-2.	Art 3-2  Modèle registre 

Registre des équipements sportifs (ne concerne que les cages de buts de football, de handball, de hockey sur gazon ou en salle, buts de basket, destinés à être utilisés en plein air ou en salle couverte, à des fins d'activité sportive ou de jeu).	Décret n° 89-122, art. 2. Code du sport, art. R322-19 à R322-26.	
Dossier des aires de jeux	Décret n° 89-122, art. 2. Décret n° 96-1136 du 18/12/1996, art. 3 et 5.	
Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)	<ul style="list-style-type: none"> → Circulaire MEN n° 2015-205 du 25 / 11/ 2015 → BO n°15 du 13/04/2017 : instruction du 12/04/2017. → Mise à jour du 12/06/2018 	
Liste des membres du CHSCT	Décret n° 82-453, art. 46.	
Liste des personnels soumis à surveillance médicale particulière	Décret n° 82-453, art. 15-1. Code du Travail, art. R4624-37 à 41, R4625-15. Arrêtés du 11/07/1977 et 29/05/1989.	
Liste des secouristes formés	Décret n° 82-453, art. 14. Décret n° 89-122, art. 2. Code du Travail art. L4121-4, R4224-14 à 16, R4224-23.	
Liste des formations à l'hygiène et à la sécurité	Décret n° 82-453, art. 6. Code du Travail, art. L4121-4, R4141-1 à 20.	Art 6
Dossier des plans de prévention, permis de feu et protocoles de sécurité pour le chargement ou le déchargement de véhicules	Décret n° 89-122, art. 2. Code du Travail, art. L4121-5, R4511-1 à R4514-10, R4515-1 à 11. Code de la construction et de l'habitation, art. R*123-12, R*123-16, R*123-23, R*123-26. Arrêté du 19/06/1990, art. 4, 5, 6. Arrêté du 25/06/1980, art. GN 13.	
Plan de lutte contre le tabagisme	Décret n° 89-122, art. 2. Code de la santé publique, art. L3511-7, L3511-9, R3511-1, R3511-6, R3511-14 à R3512-2. Arrêté du 22/01/2007.	
Liste des assistants de prévention de circonscriptions ou d'établissement	Décret n° 82-453, art. 4, 4-1, 4-2. Circulaire MEN n° 2000-204 du 16/11/2000.	liste assist circo